

Daniamant



Les Feux RL1 pour canot de survie (BiB) & l'Accumulateur RB2 s'appliquent également à RL1 (RFD/DSB) & RB2 (RFD/DSB)

Instructions de Maintenance et d'Installation



Description

RL1 Le RL1 est un éclairage d'intérieur destiné à équiper les canots ou radeaux de survie (BiB). Il fournit une lumière adéquate pour la lecture au sein d'un canot couvert, ce pour une durée minimum de 12 heures. Cet appareil est totalement étanche et imperméable. Il comprend un dôme de plastique et une lampe à incandescence. Un câble avec fiche moulée est également fourni. Il sera utilisé dans le cadre d'un raccordement au logement (prise) de l'accumulateur RB2. La lampe possède un diamètre de 12mm. Le culot est de type E10/13, 74-1001 (772-D47-0001). Scellage étanche par joint rond néoprène.

RB2 Chaque accumulateur comprend une pile au lithium positionnée dans un boîtier étanche moulé. Il est également pourvu d'un commutateur.

Les opérations en mode « manuel » ou « automatique » sont ainsi permises. Un fusible protège la batterie (pile) contre les risques de surcharge, de sous-tension, de surchauffe ou de court-circuit.

Daniamant Limited

Unit 3, The Admiral Park, Airport Service Road, Portsmouth, UK PO3 5RQ
Telephone : +44 (0)23 9267 5100 Facsimile : +44 (0)23 9267 5101
www.daniamant.com

Installation

Feu (éclairage)

La base du RL1 possède deux trous de fixation. L'appareil peut être rattaché au canot :

- En étant agrafé à la structure du BiB. Il sera ensuite monté et collé, à l'aide d'un adhésif, au sommet du cône de celui-ci.
- A l'aide d'une attache, comme montré à la page 3.

Les fils de la batterie (pile) devront être attachés, voire intégrés, aux coutures du canot de survie (au cours de l'étape de fabrication de celui-ci). La longueur du fil est configurée de manière à pouvoir s'adapter aux besoins du canot.

Pile (batterie)

L'accumulateur constitue une source d'alimentation pour un seul et unique éclairage (feu). La batterie (pile) devra être installée au sein d'une poche ou devra être fixée, à l'aide de sangles, au canot. Ainsi, la pile (batterie) sera plus facilement visible en cas d'Opération manuelle. Si les instructions mentionnées sur l'étiquette de la batterie vous paraissent obscures, n'hésitez pas à vous entraîner. Visualisez les instructions relatives à l'ensemble des éléments du canot. En cas d'Opération sous mode automatique, la capsule de déclenchement devra être fixée, à l'aide de son filin, sur le côté du canot opposé à celui de la batterie (pile). Ainsi, à l'issue du gonflage du radeau, la capsule sera expulsée.

Opération

A l'issue du gonflage du bateau, en cas de mise en place du mode « automatique », la lumière se met en route. Un interrupteur coulissant, positionné sur l'accumulateur, pourra être actionné. Ainsi, la lumière sera indifféremment mise sous mode « Off » ou « On ». Ceci permet une utilisation de la lampe en mode manuel. Ce mode pourra être utilisé aussi souvent que nécessaire.

Maintenance

Révisions Régulières et remplacement de la batterie (pile)

Les appareils de type RL1 et RB2 sont sans entretien. Néanmoins, l'ensemble des vérifications à suivre devra être effectuées :

1. Vérifier la date sur l'accumulateur. Les accumulateurs devront être remplacés dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de fabrication. Par conséquent, si la date d'expiration de la batterie est antérieure à la prochaine date de révision du canot de survie, la pile devra être remplacée (remplacement standard, partie 71-C200).
2. Rechercher toute trace de corrosion ou dommage au niveau des feux (éclairages) ou piles (batteries). Enduire légèrement de graisse silicone le joint du connecteur de batterie. Repositionner ensuite le connecteur. Si les dommages ou la corrosion visible de l'unité doit être remplacée
3. Retirer la capsule de déclenchement de l'accumulateur R2B - la lumière doit s'allumer instantanément. Si la lumière ne fonctionne pas, passer à l'étape 4. Si la lumière fonctionne, repositionner la capsule dans l'accumulateur ; le test est terminé.
4. En cas de problème relatif au fonctionnement de la lampe, remplacer l'accumulateur par un autre appareil du même type déjà testé. Reprendre les tests à partir de l'étape 3. Si la lumière fonctionne toujours mal, remplacer l'éclairage (feu) et le câblage par un appareil déjà vérifié.

Après utilisation

L'accumulateur, le feu et le câblage devront être changés après toute utilisation

Sécurité

Les accumulateurs RB2 contiennent une pile au lithium. Par conséquent, l'accumulateur et la pile devront être manipulés correctement. Ne pas tenter de démonter l'accumulateur. Ne pas ajouter de connexions électriques extérieures. Ne pas recharger. Ne pas incinérer. Stocker entre -30°C et +65°C.

Informations en matière de Sécurité et de Santé

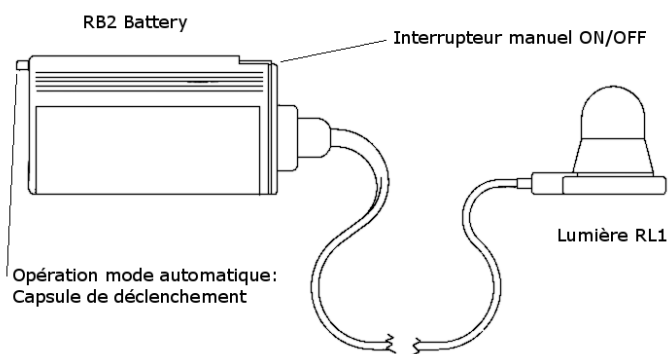
Les systèmes de feu de sécurité nautique alimentés au lithium *Daniamant* sont conçus pour une durée de vie estimée à 5 ans. Les batteries sont des piles principalement de type Dioxyde de soufre / Lithium. Ces piles à combustibles sont pressurisées et scellées hermétiquement. Lors de la livraison, ces piles sont protégées de tout choc électrique par des diodes et un fusible. Elles sont également isolées de l'environnement par le biais d'un boîtier en plastique moulé. Ces conditions étant respectées, les appareils ne présentent plus de dangers pour la santé.

Des informations sur la composition et le comportement de ces produits sont contenues dans la Fiche Toxicologique disponibles sur notre site web (www.daniamant.com) ou sur demande.

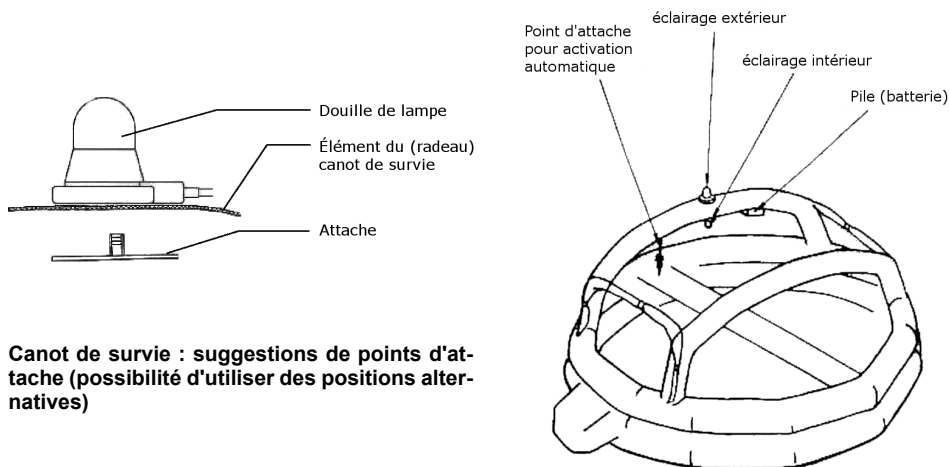
Mise au rebut des piles

Mettre les piles au rebut conformément aux réglementations locales en vigueur. Cette mise au rebut devra être effectuée chez un agent spécialisé dans le recyclage ou la destruction des piles. Cet agent devra être agréé en matière de protection de l'environnement.

Feu (éclairage) et accumulateur



Méthode pour fixer l'éclairage (lumière)



Canot de survie : suggestions de points d'attache (possibilité d'utiliser des positions alternatives)

Instructions relatives à l'élimination du produit

Lumières de Daniamant Situation survivant contiennent des batteries ainsi que l'électricité et composants électroniques, et doit donc être séparée de la domestique flux de déchets et recyclés. Mise au rebut correcte de ce produit contribuera à sauver des ressources précieuses et à prévenir les éventuels effets négatifs sur la santé humaine et de l'environnement, qui pourraient résulter d'une manipulation inappropriée des déchets. Daniamant lumières sont marqués avec le symbole ci-dessous, qui véhicule l'idée que Ces déchets doivent être traités séparément des ordures ménagères.



Pour assurer la conformité avec les règlements DEEE et de la batterie, l'emplacement Survivor Lumières mis sur le marché au Royaume-Uni ou le Danemark doit être retourné à, Daniamant au Royaume-Uni ou au Danemark, ou déposés dans votre établissement le plus proche de collecte des DEEE désignés exploité par votre autorité locale.

Des exemplaires supplémentaires de cette installation et d'entretien sont disponibles à télécharger à partir de notre site Web **www.daniamant.com** Une copie de ces instructions doivent être organisées avec les navires / manuel de formation des propriétaires.